

Il n'y a que les mots qui se terminent en *eau* au singulier qui prennent l'*e* au pluriel; ainsi ne faites pas la faute grossière d'écrire, par exemple, au pluriel *orientaux, coreaux, journeaux, traveaux*, etc., etc.

Observez encore que *travail* fait au pluriel *travails*, lorsqu'il signifie une machine de bois à quatre piliers entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux fougueux pour les ferrer; ou bien lorsqu'il s'agit du compte qu'un ministre ou un autre administrateur rend des affaires de son département, ou du rapport que le commis fait au ministre ou au chef d'une administration de celles qui leur ont été renvoyées.

(Le Dict. de l'Académie.)

Les noms suivants : *bal* (215 bis), *camail, carnaval, détail, épouvantail, éventail, gouvernail, mail, pal, portail, régail, sérail*, etc., suivent la règle générale, c'est-à-dire que leur finale prend un *s* au pluriel.

(Le Dictionn. de l'Académ.)

Remarques. — *Bercail* n'a pas de pluriel. Le Dictionnaire de l'Académie n'en indique pas non plus aux mots *bétail* (216), *bocal*; cependant Caminade, Catineau, Freville et Boiste (Dictionnaire des Rimes) sont d'avis que l'on doit dire *bocals* au pluriel; mais Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la Nature*, étude VI, liv. 1<sup>re</sup>), M. Boinvilliers, M. Laveaux et l'Académie préfèrent *bocaux*. En effet, pourquoi augmenter sans nécessité le nombre des exceptions?

*Ciel* et *œil* font *cieux* et *yeux* au pluriel; cependant on dit quelquefois *ciels* et *œils*: par exemple, on dira des *ciels de lit, de carrière*; les *CIELS de ce tableau sont admirables. L'Italie est sous un des plus beaux CIELS de l'Europe.*

(L'Académie et le plus grand nombre des lexicographes.)

On dira aussi des *œils* de bœuf (terme d'architecture); de chat, de serpent (terme de lapidaire); de perdrix (terme de broderie).

(Mêmes autorités.)

M. Chapsal (dans un article du *Manuel des amateurs de la langue française*) voudrait que l'on dit les *œils* de la soupe, du fromage; mais l'Académie (dans son *Dictionnaire*, au mot *œil*), Trévoux,

(215 bis) BAL. Voltaire a employé ce mot au figuré :

Ce monde est un grand *bal* où des fous déguisés  
Sous les risibles noms d'éminence et d'atlesse  
Pensent enfler leur être et hausser leur bassesse.

(Discours sur l'inégalité des conditions.)

(216) BESTIAUX. L'Académie fait observer que ce mot est un substantif qui a la même signification que le mot *bétail*; de sorte qu'elle semble dire que *bestiaux* n'est pas le pluriel de *bétail*; mais Trévoux, Féraud, Gattel, Wailly, etc., sont d'un avis contraire. — Laveaux croit que *bétail* se dit de l'espèce : *le gros bétail, le petit bétail*, et *bestiaux* des individus, *allez soigner les bestiaux.*

Boiste et M. Laveaux sont d'avis qu'on doit dire les *yeux* du fromage, ainsi que les *yeux* du pain, de la soupe.

*Pénitentiel*, rituel de la pénitence, fait *pénitentiels* au pluriel; *pénitentiaux* est un adjectif masculin qui n'a point de singulier et qui ne se dit guère que de certains psaumes.

(L'Académie, page 358 de ses *Observations*, et son *Dictionnaire*.)

*Universel* (217), substantif, fait au pluriel masculin *universaux*: On distingue cinq UNIVERSAUX. le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident.

(Le Dict. de l'Académ.)

NOTA. Voyez, pour le mot *aïeul*, les *Remarques détachées*.

OBSERVATION. — La plupart des écrivains modernes forment le pluriel des substantifs qui sont terminés au singulier par *ant* ou par *ent* en ajoutant un *s*, et en supprimant le *t* final dans les polysyllabes; mais ils le conservent dans les monosyllabes (\*). Quoi de plus inconséquent? Pourquoi, puisqu'ils écrivent les *dents*, les *plants*, les *vents*, s'obstinent-ils à écrire les *méchans*, les *contrevens*? Pourquoi terminer de la même manière au pluriel des mots qui ont des terminaisons différentes au singulier, tels que *musulman, protestant*, dont les féminins sont *musulmane, protestante*, et dont on veut que les pluriels masculins soient *musulmans, protestans*? Cependant, si l'on ne supprimait pas la lettre *t* dans ces sortes de mots, on s'épargnerait une règle particulière, et par conséquent une peine; puisqu'alors, pour former le pluriel de ces substantifs, il y a deux opérations à faire au lieu d'une : retrancher le *t*, ensuite ajouter *s*. En outre, on conserverait l'*étymologie* et l'*analogie* entre les primitifs et les dérivés; l'*étymologie*, puisqu'avec *aimant* on fait *aimer*, avec *instrument, instrumenter*; l'*analogie*, puisque l'on écrit *l'art*, et au pluriel *les arts*; *le vent, les vents*; *la dent, les dents*. Enfin, cette lettre serait un secours pour distinguer la différente valeur de certains substantifs, comme de *plans dessinés*, et de *plants plantés*.

Toutefois cette suppression n'est pas généralement adoptée; et en effet, Régnier Desmarais, MM. de Port-Royal, Beauzée, d'Olivet, Douchet, Restaut, Condillac; beaucoup de Grammairiens modernes,

(217) Ce mot, en terme de logique, se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce.

(\*) Nous disons des écrivains modernes; car Racine, Boileau et Fénelon, dont nous avons consulté les manuscrits ou les premières éditions, ne retranchent point le *t*. Voy. ce que nous disons encore sur cette suppression, ch. III, art. 1, § 2 à la fin.

tels que Domergue, Lemare, Destutt de Tracy, Lévizac, Maugard, Gueroult, etc.; et un grand nombre d'imprimeurs que l'on peut citer comme autorités : MM. Didot, Crapelet, Michaud, Tilliard, Herhan, conservent le *t* final dans le pluriel des substantifs terminés par *ant* ou par *ent*; mais, puisque l'Académie (en 1798) a adopté cette suppression, nous ne pouvons nous dispenser d'en faire la remarque. — Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie conserve partout le *t*; et c'est aujourd'hui la règle générale.

## DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS.

On appelle *substantifs composés* certains termes dans la composition desquels il entre plusieurs mots, dont la réunion forme un sens équivalant à un substantif, comme Hôtel-Dieu, qui équivaut à *hôpital*; petit-maitre, à *fat*; garde-manger, à *buffet*; contre-coup, à *répercussion*; arc-en-ciel, à *Iris*, etc.

Dans les substantifs composés il entre :

<i>Premièrement</i> , un substantif accompagné ou d'un autre substantif . . . . .	{ chef-lieu; garde-bois*; loup-marin; petit-maitre;
ou d'un adjectif . . . . .	{
ou d'un mot qui ne s'emploie plus isolément . . .	loup-garou;
ou d'un adverbe . . . . .	quasi-délit;
ou d'une partie initiale inséparable . . . . .	vice-président;
ou d'un mot altéré; c'est-à-dire, dont la forme est changée . . . . .	contre-danse.

NOTA. Le substantif composé peut renfermer aussi un nom propre comme dans : *Jean-le-Blanc*, *Messire-Jean*, *Bon-Henri*, *Reine-Claude*, etc., etc.

Dans les substantifs composés il entre :

<i>Deuxièmement</i> , un verbe accompagné ou d'un substantif . . . . .	passé-temps;
ou d'un adjectif . . . . .	passé-dix;
ou d'un second verbe . . . . .	passé-passe;
ou d'une préposition . . . . .	passé-avant;
ou d'un adverbe . . . . .	passé-partout;
<i>Troisièmement</i> , une préposition accompagnée ou d'un substantif . . . . .	après-dinée;

(\*) Voyez la note 221, page 180.

ou d'un adjectif . . . . . haute-contre;  
ou d'un adverbe . . . . . après-demain;

*Quatrièmement*, plus de deux mots . . . . . { arc-en-ciel;  
eau-de-vie;  
tête-à-tête;  
boute-en-train;

*Cinquièmement*, plusieurs mots étrangers . . . . . { post-scriptum;  
mezzo-terme;  
auto-da-fé;  
forte-piano.

L'usage varie beaucoup sur la formation du pluriel de ces substantifs composés : les uns, les regardant comme de véritables substantifs qui, en résultat, ne réveillent plus qu'une seule idée, ne mettent le signe du pluriel qu'à la fin, quels que soient les mots dont ils sont composés; ils écrivent des *prie-dieux*, des *arc-en-ciels*, des *coup-d'œils*, etc.

Mais, comme le fait observer M. Boniface, puisque ces Grammairiens regardent ces expressions comme un seul mot, pourquoi emploient-ils le trait d'union? et, s'ils ôtent ce trait d'union, comment, pour se conformer à la prononciation, écriront-ils des *arc-en-ciel*, qui, sans trait d'union, ferait *arcenciel*; *croc-en-jambe*, qui ferait *crocenjambe*, à moins que d'en changer l'orthographe, et d'écrire des *arquenciels*, des *crocquenjambes*? Ils seraient de même obligés d'écrire des *blanbecs*, comme ils écrivent des *béjaunes*; des *portaiquilles*, comme ils écrivent des *portors*.

D'autres, tels que Wailly et Lévizac, mettent au pluriel chaque substantif et chaque adjectif qui se trouve dans une expression composée employée au pluriel, à moins qu'une préposition ne les sépare, et, dans ce cas, le second seul reste invariable : ainsi ils écrivent des *abat-vents*, des *contre-jours*, des *rouges-gorges*, des *eaux-de-vie*, des *chefs-d'œuvre*.

Cependant Lévizac ajoute que la marque du pluriel ne se met pas dans les mots composés qui, par leur nature, ne changent pas de terminaison; comme des *crève-cœur*, des *rabat-joie*, des *passé-partout*, etc.

L'adverbe *partout* est invariable de sa nature; mais *cœur* et *joie* ne se mettent-ils pas, selon le sens, au singulier et au pluriel? c'est donc le sens, et non leur nature, qui s'oppose ici à ce qu'ils prennent le *s*: en effet des *crève-cœur*, sont des déplaisirs qui crévent le cœur.

Wailly, de son côté, dit que, par exception, il faut écrire sans *s* des *coq-à-l'âne*. N'y a-t-il que cette exception à sa règle, et pourquoi a-t-elle lieu? c'est, aurait-il répondu, parce que le sens s'oppose au pluriel, comme dans des *prie-dieu*, que l'Académie écrit ainsi. Eh bien, d'après cette réponse même, Wailly aurait donc écrit des *pieds-à-terre*, des *têtes-à-tête*, des *hôtels-dieux*, des *gardes-manger*; ce qui prouve d'une manière évidente que, pour l'orthographe de ces sortes d'expressions, ce n'est point le matériel des mots partiels qu'on doit consulter, mais bien le sens qu'ils présentent.

Au surplus, Wailly et Lévizac n'ont pas prévu tous les cas; beaucoup de substantifs composés n'entrent dans aucune de leurs règles, qui cependant ont été copiées, sans examen, par la plupart de nos Grammairiens modernes.

MM. Boinvilliers, Wicard et Crépel sont les seuls qui aient plus ou moins rectifié la règle donnée par Lévizac et Wailly; et MM. de Port-Royal, Dumarsais, Condillac, Marmontel, Beauzée et Fabre n'ont point traité cette question, qui présente cependant beaucoup d'intérêt.

D'autres Grammairiens, et particulièrement MM. Lemare et Freville, ne consultent que la nature et le sens des mots partiels pour l'orthographe des substantifs composés. Au singulier, ils écrivent un *serre-papiers*, parce que la décomposition amène un arrière-cabinet ou une tablette pour serrer *des papiers* et non *du papier*; et, d'après la même analogie, un *va-nu-pieds*, un *couvre-pieds*, un *gobe-mouches*; et d'autres substantifs composés dont nous donnerons la décomposition. Au pluriel, ils écrivent des *serre-tête*, parce que la décomposition amène des rubans, des bonnets qui *serrent la tête* et non *les têtes*; et, d'après la même analogie, des *abat-jour*, des *boute-feu*, des *arcs-en-ciel*, des *hauts-de-chausses*, des *tête-à-tête*, etc.

Enfin pour cette question d'orthographe, le *Dictionnaire de l'Académie* ne peut faire autorité, parce qu'il est souvent en contradiction avec lui-même.

On y trouve :

- Un *chasse-mouche*. . . . et un *gobe-mouches*.
- Un *couvre-pied*. . . . et un *va-nu-pieds*.
- Des *pot-au-feu*. . . . et des *arcs-en-ciel*.
- Une *mille-feuille*. . . . et des *mille-fleurs*.
- Un *essuie-main*. . . . et un *serre-papiers*.

Nous prendrons cependant l'Académie pour guide, parce que, après tout, dans les

difficultés d'interprétation ou d'usage, c'est encore la meilleure autorité, et que, sauf quelques rares contradictions, ses décisions nous semblent empreintes de justice et de vérité. Ceux qui la repoussent, d'ailleurs, ne sont pas eux-mêmes à l'abri de toute contradiction. Et cet inconvénient est presque inévitable dans un sujet où l'on procède sans règle positive, et où les incertitudes de l'interprétation ne laissent jamais au travail une marche assurée et invariable. A. L.

La plupart des auteurs ne sont pas plus d'accord entre eux, ni avec eux-mêmes.

Buffon écrit : des *chauves-souris*, des *porcs-épics*, des *pie-grièches*.

Marmontel : des *tête-à-tête*, et des *têtes-à-têtes*.

J.-J. Rousseau : des *pot-au-feux*, et des *tête-à-tête*.

De tout cela il résulte que, pour l'orthographe des substantifs composés, les règles qu'ont données plusieurs Grammairiens sont erronées, insuffisantes même; et qu'en outre il règne une grande diversité d'opinions parmi eux. Ainsi c'est rendre un grand service à nos lecteurs que de les faire jouir du travail que M. Boniface, éditeur du *Manuel des amateurs de la langue française*, et l'un de ses plus zélés collaborateurs, a consigné dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> numéro de ce *Manuel*; mais, afin de donner à cet article tout le développement que demande une question aussi délicate, nous y ajouterons des réflexions que nous avons puisées dans le *Traité d'orthographe* de M. Lemare : ces réflexions sont d'autant plus précieuses pour nos lecteurs, que M. Lemare est un de nos meilleurs Grammairiens, et que c'est lui qui a posé le principe qui sert de base à la règle que M. Boniface énonce en ces termes :

« Tout substantif composé qui n'est point encore passé à l'état de « mot (\*) doit s'écrire au singulier et au pluriel, suivant que la nature « et le sens des mots partiels exigent l'un ou l'autre nombre; c'est la « décomposition de l'expression qui fait donner aux parties compo- « santes le nombre que le sens indique. »

#### Observations préliminaires.

1<sup>o</sup> Dans les substantifs composés, les seuls mots essentiellement

(\*) C'est par la suppression du trait d'union, et, si la prononciation l'exige, par quelques changements dans l'orthographe, qu'un substantif composé passe à l'état de mot, comme on peut le voir dans *adieu*, *auvent*, *justaucorps*, *portefeuille*, *contrevent*, etc.

invariables sont le *verbe*, la *préposition* et l'*adverbe*, comme : des *casse-noisettes*, des *avant-coureurs*, des *quasi-délits*.

2° Le substantif et l'adjectif se mettent au singulier ou au pluriel, selon le sens et selon les règles de notre orthographe; comme dans : des *contre-vent*, des *contre-amiraux*, des *cure-dents*, des *terre-pleins*, des *demi-heures*, des *quinze-vingts*.

3° Si, comme dans *pie-grièche*, *franc-alleu*, il entre un mot qu'on n'emploie plus isolément, ce mot prend la marque du pluriel, parce qu'alors il joue le rôle d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement; comme dans : des *nerfs-fêrures*, des *gommés-guttes*, des *pies-grièches*, des *loups-garous*, des *loups-cerviers*, des *arcs-boutants*, des *arcs-doubleaux*, des *épines-vinettes*.

4° La locution latine *vice*, qui signifie à la place de, et les mots initials, *mi*, *demi*, *semi*, *ex*, *in*, *tragi*, *archi*, placés avant un substantif, restent toujours invariables, comme dans : des *vice-rois*, des *miaoùt*, des *demi-dieux*, des *semi-tons*, des *ex-généraux*, des *indouze*, des *tragi-comédies*, des *archi-chanceliers*.

5° Lorsque l'expression est composée de plusieurs mots étrangers, l'usage général est de ne point employer la marque du pluriel; comme dans : des *te-Deum*, des *post-scriptum*, des *auto-da-fé*, des *mezzo-termine*, des *forte-piano*. (Voy. plus haut, p. 158.)

*Développements de la règle précédente, ou application de cette règle à chacun des substantifs composés dont l'analyse pourrait présenter quelques difficultés.*

ABAT-JOUR, plur. des *abat-jour* : des fenêtres qui abattent le jour; ou, comme le dit l'Académie, des fenêtres construites de manière que le jour qui vient d'en haut se communique plus facilement dans le lieu où elles sont pratiquées.

ABAT-VENT, plur. des *abat-vent* : des charpentes qui abattent le vent, qui en garantissent.

AIGUE-MARINE, plur. des *aigues-marines* : des pierres précieuses, couleur de vert de mer. *Aigue* vient du latin AQUA, eau; ainsi *aigue-marine* signifie eau-marine, ou de mer.

APPUI-MAIN, plur. des *appui-main* (218) : des baguettes servant d'appui à la main qui tient le pinceau.

Quand on emploie le pluriel, c'est apparemment pour désigner plusieurs de ces

(218) La décomposition d'un substantif composé peut amener un singulier aussi

*appuis* qui peuvent servir à plusieurs mains. Or, il semble logique d'écrire des *appuis-mains*. Et comme, avant tout, il nous paraît nécessaire d'éviter cette exception bizarre d'un mot au pluriel sans les signes caractéristiques de ce nombre, nous établissons ce principe : toutes les fois qu'un mot peut raisonnablement se décomposer de manière à admettre la distinction du singulier et du pluriel, nous le ferons rentrer dans la règle ordinaire des substantifs. Cette raison, fort plausible, semble avoir guidé l'Académie dans beaucoup de cas; nous l'adoptons donc avec confiance, parce qu'elle ferme la porte au caprice, et qu'elle va nous guider d'une manière sûre et uniforme dans toutes les difficultés de notre sujet. A. L.

ARC-BOUTANT, plur. des *arcs-boutants* : des arcs, ou des parties d'arc, qui appuient et soutiennent une muraille; comme on en voit aux côtés des grandes églises. Dans cette expression, *boutant* est un adjectif verbal qui vient de l'ancien verbe *bouter*, pousser.

BAIN-MARIE, plur. des *bains-marie* : des baignoires de la prophétesse Marie, qui, dit-on, en est l'inventrice.

L'Académie n'indique pas le pluriel; nous le croyons inusité. A. L.

BELLE-DE-NUIT, plur. des *belles-de-nuit*; des fleurs belles la nuit.

BLANC-SEING, plur. des *blanc-seings* : des seings en blanc, des papiers signés en blanc, sur du blanc.

L'Académie ne s'explique pas; mais elle constate que dans ce sens on dit quelquefois un *blanc-signé*, et elle range les deux locutions dans l'article *Blanc*, espace réservé pour être rempli plus tard. Il nous semble qu'alors on pourrait écrire des *blancs-signés*. Ce serait toujours une exception de moins. A. L.

BON-CHRÉTIEN, BON-HENRI, plur. des *bon-chrétien*, des *bon-henri*. Ce sont, dit M. Laveaux, des poires d'une espèce à laquelle on a donné le nom de *bon-chrétien*, le nom de *bon-henri*.

On dit abusivement au singulier, dans quelques cas seulement, du *bon-chrétien*, du *bon-henri*, c'est-à-dire, des poires de l'espèce dite *bon-chrétien*, *bon-henri*; mais il faut dire au pluriel des *poires de bon-chrétien*, des *poires de bon-henri*. C'est l'espèce qui a donné le nom de *bon-chrétien*, de *bon-henri*, et non pas les individus.

Nous ferons remarquer d'abord que l'Académie désigne le *bon-henri* comme une plante, et non comme un fruit. Nous dirons ensuite à notre tour qu'il y a contradiction complète à ne pas mettre ici le signe du pluriel, lorsqu'on écrit plus loin des *messires-jeans*, etc. (voy. *Pont-Neuf*). L'Académie, il est vrai, écrit des *reines-Claude*, et elle se tait sur les autres. Mais nous oserons, contre son avis, soutenir qu'il faut employer le signe du pluriel, parce que ces noms caractéristiques

bien qu'un pluriel; mais alors c'est toujours la raison qui doit décider de l'emploi de l'un des deux nombres : en conséquence, quoique l'on puisse dire, par exemple, que des *appuis-mains* sont des *appuis* de mains, il nous semble qu'il est encore mieux de dire que ce sont des *baguettes servant d'appui à la main*.

sont devenus par l'usage des noms communs, comme on dit des *tartufes*, des *calépins*, des *claudes*; et d'ailleurs, pourquoi le mot *reines* au pluriel, s'il doit se rapporter à un nom propre? Il est impossible aujourd'hui que l'esprit se reporte à l'étymologie. Le mot *reine-claude* ne rappelle à personne autre chose que l'idée d'une prune; *messire-jean* que l'idée d'une poire. Écrivons donc au pluriel des *bons-chrétiens*, des *bons-henris*, des *messires-jeans*, des *reines-claudes*, comme des *reines-marguerites*. A. L.

**BOUTE-EN-TRAIN**, plur. des *boute-en-train*: des hommes qui *boutent*, qui mettent les autres *en train*, qui les animent soit au plaisir, soit au travail: suivant la définition de l'Académie.

**BOUTE-FEU**, au propre, incendiaire; plur. des *boute-feu*: des hommes qui, de dessein formé, *boutent* ou mettent le *feu* à un édifice, ou à une ville (peu usité en ce sens).

**BOUTE-TOUT-CUIRE**, plur. des *boute-tout-cuire*: des hommes qui *boutent*, qui mettent *tout cuire*, qui mangent, qui dissipent tout ce qu'ils ont.

**BRISE-COU**, **BRISE-VENT**, plur. des *brise-cou*, des *brise-vent*: des escaliers où l'on risque de tomber, de se briser le cou, si l'on n'y prend pas garde; des clôtures qui servent à briser le vent. — D'après la même analogie, on écrira des *brise-glace*, des *brise-raison*, des *brise-scellés*, etc.

**CASSE-COU**, plur. des *casse-cou*: des endroits où l'on risque de se casser le cou.

Le nom de toutes les parties du corps qui dans un même individu n'admettent pas le pluriel, doit nécessairement ne pas l'admettre dans le substantif composé. Ainsi donc nous écrirons au pluriel des *casse-cou*, des *casse-tête*, des *coupe-gorge*, des *couvre-chef*, des *crève-cœur*, des *serre-tête*; mais dès que le pluriel peut s'employer, on rentre dans la règle. Il faudra donc écrire des *coupe-jarrets*, des *crocs-en-jambes*, des *cure-dents*, des *essuie-mains*, des *perce-oreilles*. Voilà la marche qui semble adoptée par l'Académie; elle nous servira de règle. A. L.

Voyez, page 187, s'il faut écrire, même au singulier, *casse-noisettes*, *casse-mottes* avec un s.

**CHASSE-MARÉE**, plur. des *chasse-marée*: des voituriers qui chassent devant eux *la marée*, qui apportent *la marée*.

Un *chasse-marée*, dit l'Académie, est un voiturier qui apporte *la marée*; il faut donc se garder d'écrire: les huitres que les *chasse-marées* apportent! Qu'importe le nombre des voituriers? C'est toujours de la marée qu'ils apportent.

Voyez, page 187, s'il faut écrire, au singulier, *cent-suisse* et *chasse-mouches* avec un s.

**CHAUVE-SOURIS**, plur. des *chauves-souris*: des oiseaux qui ressem-

blent à une souris qui est chauve, c'est-à-dire qui a des ailes *chauves*, des ailes sans plumes.

**CHEF-D'OEUVRE**, plur. des *chefs-d'œuvre* (219): des chefs, des pièces principales d'exécution; au figuré, des ouvrages parfaits en leur genre. Les Italiens disent: *i capi d'opera*, et ne pluralisent jamais le dernier mot.

**CHOU-FLEUR**, plur. des *choux-fleurs*: des *choux* qui sont *fleurs*.

**COLIN-MAILLARD**, plur. des *colin-maillard*: des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*.

L'Académie appelle aussi *colin-maillard* le joueur qui a les yeux bandés et cherche les autres. Toutefois, en admettant même l'étymologie qu'on donne ici, si l'on indique plusieurs jeux, il faudra entendre que plusieurs *Colins* poursuivent plusieurs *Maillards*. Or, dans tous les cas, le nom propre ici est employé au figuré, et prend la marque du pluriel (voy. p. 136). Nous devons donc écrire des *colin-maillards*. A. L.

**CONTRE-DANSE**, plur. des *contre-danse*: on croit que ce mot est une altération de l'anglais *country-dance* (danse de la contrée, de la campagne).

L'Académie ne met plus de séparation, et fait un mot simple: *des contredanses*. A. L.

**CONTRE-JOUR**, plur. des *contre-jour*: des endroits qui, comme le dit l'Académie, sont contre le jour, opposés au jour.

**CONTRE-POISON**, plur. des *contre-poison*. Remède, dit l'Académie, qui empêche l'effet du poison; alors on doit, ainsi que le fait observer M. Lemare, écrire *contre-poison* au pluriel comme au singulier, car le même antidote peut servir également contre un ou plusieurs poisons.

Cependant, lorsqu'on parle des remèdes contre les *poisons* en général, il nous semble nécessaire d'écrire des *contre-poisons*. L'exception n'est donc pas encore nécessaire ici. Il serait même à désirer que ce mot perdît le signe de substantif composé, et s'écrivît comme le mot simple *des contrevents*. A. L.

**CONTRE-VÉRITÉ**, plur. des *contre-vérités*. La *contre-vérité* a beaucoup de rapport avec l'ironie. *Amende honorable*, par exemple, est

(219) **CHEF-D'OEUVRE**. Ce mot, quand il est joint par la préposition *de* à un autre substantif, peut se prendre en bonne ou en mauvaise part: *un chef-d'œuvre d'habileté*, *un chef-d'œuvre de bêtise*. (Gattel, Féraud et Laveaux.)

« On n'a guère vu jusqu'à présent un *chef-d'œuvre* d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs. » (La Bruyère.)

« Cette harangue était un *chef-d'œuvre* d'impertinence, et en la lisant j'ai désespéré du salut de son esprit. » (Balzac.)

une *contre-vérité*, une vérité prise dans un sens opposé à celui de son énonciation; car, au lieu d'être honorable, elle est infamante, déshonorante.

Pour être conséquent avec le système d'interprétation admis dans cette table, ne devrait-on pas dire qu'il s'agit ici de propositions énoncées contrairement à la *vérité* de la pensée? Et alors le signe du pluriel ne serait pas motivé. Mais, au contraire, d'après le principe suivi par l'Académie, on peut voir dans ce mot : des assertions contraires *aux vérités* qu'on veut exprimer, et alors la règle est applicable : *des contre-vérités*. A. L.

COQ-A-L'ÂNE, plur. des *coq-à-l'âne* : des discours qui n'ont point de suite, de liaison, qui ne s'accordent point avec le sujet dont on parle. *Faire un coq-à-l'âne*, c'est passer d'une chose à une autre tout opposée, comme d'un *coq* à un *âne*.

COUPE-GORGE (220), plur. des *coupe-gorge* : des lieux écartés, secrets, obscurs, déserts, où l'on court risque d'avoir la gorge coupée. (*Voy.* plus haut, *casse-cou*.)

COURTE-POINTE, plur. des *courtes-pointes* : ce substantif composé est une altération de *contre-points*, espèce de couverture où les *pointes* ou *points* sont piqués les uns contre les autres; couverture *contre-pointée*. La préposition *contre* étant changée en l'adjectif *courte*, les deux mots qui forment le substantif composé doivent prendre alors le *s* au pluriel.

COUVRE-CHEF, plur. des *couvre-chef* : des coiffures propres à couvrir le *chef* ou la *tête*. (*Voy.* plus haut, *casse-cou*.)

COUVRE-FEU, plur. des *couvre-feu* : des ustensiles qui servent à couvrir le *feu*. — L'Académie se tait sur ce pluriel.

Voyez, page 188, s'il faut écrire au singulier, *couvre-pieds* avec un *s*.

CRÈVE-CŒUR, plur. des *crève-cœur* : des déplaisirs qui crèvent, qui fendent le *cœur*.

Une grande quantité de *crève-cœur*, ou plutôt ce mot dans toute son étendue, peut ne s'appliquer qu'à la même personne. Il n'entraîne donc pas l'idée de pluralité; il ne demande pas d'être écrit par un *s*. Voyez d'ailleurs au mot *casse-cou*. A. L.

CRIC-CRAC, plur. des *cric-crac* : c'est, dit M. Lemare, une onoma-

(220) COUPE-GORGE : on écrit de même des *coupe-jarret*, des *coupe-pâte*. L'Académie écrit néanmoins des *coupe-jarrets*. Mais *jarret* est ici employé dans un sens vague, indéfini, dans un sens général; et certainement, quand on dit *coupe-jarret*, il ne s'agit pas du nombre des jarrets; autrement, un seul quelquefois ferait, en ce genre, plus d'ouvrage que quatre.

— Voyez ce que nous avons dit au mot *casse-cou*. A. L.

topée, c'est-à-dire un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. TRICTRAC est ainsi formé, mais *tric* et *trac* étant sans tiret, on écrit, au pluriel, des *trictacs*. — Même raison pour *flacflacs* et pour *flonflons*, *crincrins*, etc.

CROC-EN-JAMBES, plur. des *crocs-en-jambes* : plusieurs *crocs* que l'on forme en mettant son pied entre les jambes de quelqu'un pour le faire tomber.

Ce mot prenant un *s*, même au singulier, ne devrait pas être placé dans cette liste, mais dans la suivante. Toutefois est-il bien nécessaire pour le sens de ce mot que les deux *jambes* soient attaquées, et ne fait-on pas tomber un homme en faisant brusquement fléchir *une* de ses jambes? Nous pourrions donc écrire avec l'Académie un *croc-en-jambe* : et quand plusieurs *crocs* attaquent plusieurs *jambes*, nous écrirons des *crocs-en-jambes*. Voyez pour la prononciation ce que nous avons dit de ce mot, p. 38 et 39; et notre observation p. 190. A. L.

CUL-DE-JATTE, plur. des *culs-de-jatte*. Ici la partie est prise pour le tout : ce sont des hommes nommés *culs-de-jatte*, à cause de la *jatte* sur laquelle ils se traînent.

Voyez, p. 188, s'il faut écrire au singulier, *cure-dents*, *cure-oreilles* avec un *s*.

DAME-JEANNE, plur. des *dames-jeannes*. — Voyez *Pont-neuf*.

EAU-DE-VIE, plur. des *eaux-de-vie*. On dit *diverses eaux-de-vie*.

Voyez, p. 188, s'il faut écrire au singulier, *entr'actes*, *entre-côtes*, et *essuie-mains* avec un *s*.

FESSE-MATHIEU, plur. des *fesse-mathieu*. Ce substantif composé est une altération de *il fait saint Mathieu*; c'est-à-dire, il fait comme saint Mathieu, qui, dit-on, avant sa conversion, était usurier. C'est par analogie avec cette expression qu'on appelle des *fesse-cahiers*, des copistes qui font bien vite, et le plus au large qu'ils peuvent, les cahiers, les rôles dont on les a chargés.

L'Académie écrit au pluriel *des fesse-mathieux*. Quant à l'étymologie du mot, celle qu'on donne ici nous paraît au moins très hasardee. A. L.

FIER-A-BRAS, plur. des *fier-à-bras*. Ce mot composé est une altération de *fier-à-bras*, c'est-à-dire, qui frappe à tour de bras. — Ici *fier* vient du latin *ferit*, il frappe. Nous avons retenu, dans la locution *sans-coup-férir*, l'infinitif de ce verbe.

Mais, en ce sens, il faudrait écrire *fiert*, comme dans ce vieux proverbe *tel fiert (frappe) qui ne tue pas*. D'ailleurs, un *fier-à-bras* n'est pas un homme qui frappe, mais un fanfaron, plus menaçant que brave, et qui fait le *fier* à cause de la force de son bras. Les latins se servent souvent du mot *ferox* dans ce sens : *ferox lingua*, *ferox viribus*; comme si l'on disait *fier-à-langue*, *fier-à-bras*. Cette étymologie plus simple nous paraît la meilleure. Mais alors il faudra écrire des *fiers-à-bras*. Voyez aussi notre observation, p. 190. L'Académie garde le silence. A. L.

FOUILLE-AU-POT, pl. des *fouille-au-pot* : des hommes, des marmiteux dont la fonction est de fouiller, de visiter le *pot*.

GAGNE-DENIER, plur. des *gagne-denier* : tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir de métier. Il n'y a pas plus de raison, dit M. Lemare, pour écrire un *gagne-denier* que des *gagne-denier* : car s'il s'agissait du nombre plutôt que de l'espèce, un seul homme pourrait être appelé *gagne-denier* ou *gagne-deniers*. Ainsi, quelque opinion que l'on adopte, le singulier et le pluriel doivent avoir la même orthographe.

Pourquoi donc ne pas faire une distinction ; pourquoi ne pas suivre la Grammaire quand la raison le permet ? Si chacun gagne un *denier*, ne peut-on pas, en énonçant la réunion des individus, énoncer aussi celle des *deniers* ? Nous écrivons avec l'Académie des *gagne-deniers*. A. L.

GAGNE-PAIN, plur. des *gagne-pain* : des outils avec lesquels on gagne son pain.

GAGNE-PETIT, plur. des *gagne-petit* : des remouleurs qui gagnent peu, qui se contentent d'un petit gain.

GARDE-CÔTE (221), plur. des *gardes-côtes* : des gardiens des côtes.

GARDE-FEU, plur. des *garde-feu* : des grilles qui gardent, qui garantissent du feu.

Voyez, pag. 189, si l'on doit écrire au singulier, *garde-fous* avec un *s*.

GARDE-NOTE, plur. des *garde-note* : des personnes qui gardent *note*. On dit *prendre note*, *tenir note*; de même on doit dire *garder note*, d'où *garde-note*.

Cette conclusion n'est pas d'accord avec la règle posée tout à l'heure au mot *garde-côte* : il s'agit ici également d'un *gardien*, et non pas d'un meuble où l'on garde des notes. L'Académie a donc raison d'écrire des *gardes-notes*. Ainsi, point de doute, il faudra toujours un *s* au pluriel de *garde* dans le sens de *gardien*. Mais quelle règle suivra-t-on pour la seconde partie de ces mots composés ? Il faut, dit-on, recourir au sens : comme si les mots n'étaient pas susceptibles de plusieurs interprétations, comme si ce n'était pas livrer l'orthographe à l'arbitraire et au hasard ! Si l'on parle d'un magasin gardé par deux personnes, le sens exigera que l'on écrive des *gardes-magasin*; si deux magasins n'ont qu'un seul gardien, le sens

(221) *Observation* — Si *garde*, en composition, se dit d'une personne, alors il a le sens de *gardien*, substantif qui doit prendre le *s* au pluriel : des *gardes-champêtres*, des *gardes-marines*, des *gardes-magasins*, des *gardes-manteaux*, etc.; mais si *garde* se dit d'une chose, ou se rapporte à une chose, alors il est verbe, et par conséquent invariable : des *garde-vue*, des *garde-manger*, des *garde-robres*, etc.

— Voyez ce qui est dit au mot *garde-note*.

exigera un *garde-magasins* et ainsi des autres. Les Grammairiens veulent qu'on écrive une *garde-malades*, une femme qui garde les *malades*; mais comme on ne garde ordinairement qu'un *malade* à la fois, l'Académie a raison aussi d'écrire *garde-malade*. Qui décidera du vrai sens ? Pourquoi un *garde-chasse* serait-il plutôt un *gardien de la chasse* que des *chasses*, puisqu'on dit un *capitaine des chasses* ? Concluons que cette règle, tirée du sens des mots, sera souvent un guide infidèle. L'Académie, comme nous l'avons dit, part d'un autre principe ; elle écrit : un *garde-côte*, des *gardes-côtes*; une *garde-malade*, des *gardes-malades*; un *garde-note*, des *gardes-notes*. Ainsi les deux mots, n'étant pas joints par une particule, mais rapprochés et liés par une étroite cohérence, paraissent devoir subir les mêmes lois : le second fait en quelque sorte les fonctions d'adjectif ; il explique, il qualifie le premier ; et certes l'analogie est grande entre *garde-bois* et *garde-forestier*. De là, nous tirerons cette règle générale : que le second mot devra toujours s'accorder avec le premier et varier comme lui, excepté dans le cas où ce second mot serait lui-même invariable. Nous écrivons donc au pluriel avec deux *s*, *gardes-chasses*, *gardes-marteaux*, *gardes-rôles*, *gardes-ventes*, etc. Mais nous écrivons : des *gardes-vaisselle*, des *gardes-marine*, parce que les mots *vaisselle* et *marine* ne prennent pas le pluriel. Quelques-uns cependant entendent *gardes-marines* comme *gardes françaises*; ce n'est pas l'opinion de l'Académie. Enfin elle écrit un *garde-sacs*, par exception, à cause du sens; plur. des *gardes-sacs*. De cette manière nous aurons une marche plus sûre, et nous éviterons les contradictions qui se rencontrent entre la liste donnée p. 191 et celle qui se trouve ici. A. L.

GATE-MÉTIER, plur. des *gâte-métier* : des hommes qui gâtent le *métier*, en donnant leur marchandise ou leur peine à trop bon marché.

Voyez, pag. 189, pourquoi l'on doit écrire, au singulier, *gobe-mouches* avec un *s*.

GRIPPE-SOU, plur. des *grippe-sou* : des gens d'affaires qui, moyennant le *sou pour livre*, c'est-à-dire, une très légère remise, reçoivent les rentes. C'est dans le même sens que l'on écrira des *pince-maille*. *Maille*, dit l'Académie, était une monnaie au-dessous du denier : *Trois sous, deux deniers et maille. Il n'a ni sou ni maille.* — Des *pince-maille* sont des personnes qui *pincent*, qui ne négligent pas une *maille*. Ainsi les *pince-maille* sont de deux ou trois degrés plus lades, plus avides que les *grippe-sou*.

Par les mêmes raisons que pour *gagne-denier*, il faut écrire au pluriel des *grippe-sous*, des *pince-mailles*. A. L.

HAUSSE-COL, plur. des *hausse-col* : des plaques que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, ainsi que le dit l'Académie, et non pas au-dessous des *cous*.

Mais quand il y en a plusieurs, ils haussent plusieurs *cols*, et non pas un seul : le sens peut donc n'être pas restreint comme dans *casse-cou*, *crève-cœur*. Ajoutez encore que le mot *col* peut avoir une autre signification : *Les militaires portent des cols noirs.* (Aca l.) Ecrivons avec l'Académie des *hausse-cols*. A. L.